

L'honorable M. *Macpherson*, du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact *des débats et des délibérations du Sénat*, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à cinq membres.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller*, du comité *des ordres permanents et des bills privés* a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
21 février, 1876.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a examiné la pétition de *John Francis Mahon* et autres, de la cité de *London* et de la ville de *Strathroy*, dans la province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie dite *National Exchange*, et a trouvé l'avis donné suffisant.

Le tout respectueusement soumis,

WILLIAM MILLER,
Président.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des Impressions du parlement, a présenté à la Chambre son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
Lundi, 21 février, 1876.

Dans l'affaire de Robert Campbell, pétitionnaire, demandant un bill de divorce.
Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres ainsi qu'il est prescrit par la 84e règle de cette Chambre.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.